

CHARTRE DU JOUEUR PARTICIPANT A UN CHAMPIONNAT

1. Championnat de l'Aude

- ° Inscription obligatoire par l'intermédiaire du Secteur auquel il appartient.
- ° En cas d'absence à un championnat où il est inscrit, le joueur doit fournir dans la semaine qui suit un certificat médical ou un justificatif motivant son absence (accident, décès, etc....).

Si aucun justificatif n'est fourni, le joueur sera interdit de tous les championnats l'année suivante. Ceci est également valable pour les concours qualificatifs.

- ° Tenue haut et bas identique.
- ° Pour tous les championnats départementaux, il sera retenu 3€ par joueurs inscrits y compris les qualificatifs de zones.

2. Championnat Régionaux

° Tenue haut et bas identique du club avec l'écusson du comité de l'Aude.

° Tout joueur absent sans motif notifié à l'avance au Comité de l'Aude sera interdit de championnats l'année suivante.

° Toute équipe qualifiée devra suivre les consignes du comité, si elle ne les respecte pas elle devra rembourser les frais d'hôtellerie, de transport et de restauration engagés par le comité.

3. Championnat de France

- a) Si une équipe qualifiée ne se présente pas le jour du championnat de France elle devra :
- Rendre les tenues offertes par le Comité (ou les rembourser)
 - Rendre les sommes éventuellement versé par le secteur
 - Rembourser les frais engagés par le comité de l'Aude pour l'hôtellerie, le transport et la restauration.

Elle sera privée de tous championnats l'année suivante.

- b) Tout joueur qualifié doit :
- Se plier aux directives de son délégué
 - Porter la tenue du comité
 - Prendre le véhicule mis à disposition par le comité
 - En cas de départ anticipé du championnat, il remboursera la nuitée et le petit déjeuner au comité.

c) **Transport d'alcool interdit**

Tout joueur qui ne respectera pas cette charte passera automatiquement en commission de discipline.

Fait, le

A